

COMPTE-RENDU

Convocation du Conseil Municipal Le 12 février 2021 Affichage du compte-rendu Le 19 février 2021	Nombre de Conseillers afférents au Conseil : 19 Conseillers en exercice : 7 Présents : 7 Procurations : 0 Votants : 7
L'an deux mille vingt et un, le dix-sept février à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Evette-Salbert se sont réunis dans la salle d'honneur de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, en application du IV de l'article 6 de la loi n° 2020-1379 du 14 novembre 2020 et des articles L2121-7 et L2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales	Présents : CATTIN Martine, FORT Didier, GRISEZ Jean-Philippe, JEANNENOT Michèle, LASSUS Alain, LEFEVRE Pascal, ROBERT Daniel.
Secrétaire de Séance : FORT Didier	Absent (e) : /

Observation d'une minute de silence en hommage à Mme Ingrid Godfroid, membre actif du CCAS d'Evette-Salbert, durant plus de 20 ans, décédée le 14 février 2021.

En préambule aux débats, Mme Le maire a tenu à préciser que la vie de la commune n'était pas en suspens contrairement aux écrits parus dans l'Est Républicain ce lundi 15 février 2021.

Depuis 4 mois, nous n'avons été ni dans l'incertitude, ni dans l'indécision et encore moins dans l'attente, pour preuve les actions mises en oeuvre dans l'intérêt des Evalbertois. A 7, nous avons organisé la distribution des colis aux Aînés, distribution à laquelle, Mme GODFROID a participé, sans compter son temps, ni sa fatigue, nous avons pris les délibérations relatives à la bonne tenue des archives de la commune, suite aux recommandations du DGA des archives départementales et de l'archiviste du Centre de Gestion, nous avons délibéré afin d'assurer la continuité du service aux écoliers Evalbertois pour le transport aux activités sportives, patinoire et piscine assuré par le Grand Belfort, nous avons réalisé la RM 2021 en mobilisant les annonceurs afin que ce support présentant les activités des Associations s'autofinance, nous avons recruté en CDD un jeune étudiant afin d'assurer le service déneigement auprès des personnes vulnérables, handicapées, isolées. Nous assurons le lancement du projet de sécurisation de la rue du Lac, les finitions de l'Espace Socio-Culturel. Nous avons validé le projet "Territoire d'Innovation "E Peris&school" porté par PMA et Grand Belfort, ainsi nos élèves de CE2/CM1 bénéficient des ateliers, nous avons assuré l'organisation d'un espace restauration scolaire supplémentaire afin d'accéder au protocole de l'éducation nationale....Et nous avons des remerciements, des encouragements, des félicitations précise Martine Cattin.  
Nous assurons le quotidien sans bataille, nous conservons notre énergie positive au service des Evalbertois ont précisé les Elus.

1	Approbation du CR du Conseil du 20 janvier 2021		
---	-------------------------------------------------	--	--

Approuvé à l'unanimité.

2	Création de comités consultatifs temporaires	21-04
---	----------------------------------------------	-------

Préambule

Le système politique français repose sur le principe de la démocratie représentative.

Les élus municipaux et intercommunaux sont issus d'une élection au suffrage universel direct.

Ils en tirent leur légitimité politique et assument ainsi leur responsabilité dans la gestion de la vie publique.

La Commune d'Evette-Salbert, dans la continuité de ses démarches passées a souhaité enrichir le débat politique local en associant encore davantage les Evalbertois dans une dynamique de participation citoyenne et de proximité.

L'objectif est de donner davantage de place à la participation des habitants dans la décision publique Evalbertoise.

Suite au renouvellement du Conseil Municipal lors des élections de 2020, les Conseillers Municipaux ont ainsi souhaité instaurer des Comités consultatifs.

**Ainsi, le travail des Comités consultatifs devra se dérouler dans la transparence et la bienveillance, dans la confiance réciproque, la liberté d'expression et le respect des personnes.**

Après un débat nourri et constructif, le Comité Consultatif "Val des Fougères" est composé de Mme le Maire et de 5 Membres : JPh GRISEZ (Vice-Président, supervision/local), D. ROBERT (rédactionnel), A. LASSUS

(conseiller technique), M. CATTIN (relation Associations), P. LEFEVRE.(Sécurité). La 1ère réunion se tiendra le 22/02/2021 à 18 H, en mairie. Convocation sera adressée à M. F. JEANBLANC son Président.

Le Comité Consultatif l'AGAB est composée de Mme Le Maire et de 4 Membres : JPh GRISEZ (Vice-Président, supervision/local), D. ROBERT (rédactionnel), M. CATTIN (relation Associations), P. LEFEVRE.(Sécurité). Mme la Présidente sera informée de la création de ce Comité Consultatif qui répond à leur demande d'écriture d'une convention de mise à disposition de l'Espace Bibliothèque et d'organisation du déménagement.

S'agissant de l'AGAB, il a été remis à chaque Conseiller, une photo de l'implantation de la bibliothèque et explications ont été données quant aux couleurs et abréviations.

3	Attribution d'un cadeau pour départ à la retraite	21-05
---	---------------------------------------------------	-------

Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'octroi de cadeaux étant très critiqué par les Chambres Régionales des Comptes et représentant, en raison de leur montant, des dépenses dénuées d'intérêt communal ; la délibération n° DCM2015/050 du 16 décembre 2015 est donc caduque. (Monsieur Jean-Philippe GRISEZ s'interroge sur l'irrégularité de la délibération DCM 2015/050 du 16 décembre 2015).

Madame le Maire propose d'adopter une nouvelle délibération pour l'attribution d'un cadeau aux agents de la commune ayant fait valoir leurs droits à retraite et d'attribuer à ces agents un cadeau dont le montant se réfère aux prescriptions de l'URSSAF en matière d'exonération de cotisations sociales dans la limite de 5% du plafond mensuel de sécurité sociale (171.50 €) ; porté en cette année exceptionnelle de crise sanitaire à 10% soit 343.00 €. Ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- APPROUVE cette proposition,
- DECIDE de l'attribution d'un cadeau aux agents de la commune ayant fait valoir leurs droits à retraite dont le montant se réfère aux prescriptions de l'URSSAF en matière d'exonération de cotisations sociales dans la limite de 5% du plafond mensuel de sécurité sociale (171.50 €) ; porté en cette année exceptionnelle de crise sanitaire à 10% soit 343.00 €.

4	Attribution d'un cadeau pour départ en retraite d'un agent	21-06
---	------------------------------------------------------------	-------

Le Conseil Municipal, par délibération n° 21-05, ayant décidé d'offrir un cadeau aux agents faisant valoir leurs droits à retraite, Madame le Maire propose d'offrir, à Madame BORCARD Marie-Josette qui a sollicité sa mise à la retraite après 25 années au service de la commune, des bons d'échange d'une valeur de 343.00 € (montant qui se réfère aux prescriptions de l'URSSAF en matière d'exonération de cotisations sociales dans la limite de 5% du plafond mensuel de sécurité sociale (171.50 €) ; porté en cette année exceptionnelle de crise sanitaire à 10% soit 343.00 €).

Ouï l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE cette proposition,
- DECIDE d'offrir à Madame BORCARD Marie-Josette des bons d'échange d'une valeur de 343.00 € (montant qui se réfère aux prescriptions de l'URSSAF en matière d'exonération de cotisations sociales dans la limite de 5% du plafond mensuel de sécurité sociale (171.50 €) ; porté en cette année exceptionnelle de crise sanitaire à 10% soit 343.00 €).

5	Questions diverses
---	--------------------

Didier FORT demande où en est la réorganisation des archives communales au regard du courrier réceptionné de M. Le Préfet. Réponse de Jph Grisez : nous avons reçu une entreprise afin que soit établi un devis des travaux à effectuer, nous en profiterons pour offrir davantage de rangement au secrétariat/accueil de mairie. Nous mobiliserons le volet 2 du Plan de relance du Conseil Départemental.

Au regard des divers besoins récurrents couverts par les missions des Gardes-Champêtres : il devient opportun de signer la convention pour l'adhésion aux services des Gardes-Champêtres, ça sera fait lors du prochain Conseil Municipal. (Chiens errants, dépôts sauvages, animaux sauvages, tel le gibier, ainsi qu'il en a été le cas ce dimanche). Mme le Maire souligne que ce n'est pas plus onéreux que la fourrière animale.

Mme Martine CATTIN a abordé le Contrat d'engagement républicain respecté par les associations sollicitant une subvention

Séance levée à 20h00.



Le Maire,  
Michèle JEANNINOT.